

## CONSEIL MUNICIPAL

### COMPTE RENDU SOMMAIRE DE LA SÉANCE DU 23 MAI 2017

L'an deux mille dix-sept, le vingt-trois mai à vingt heures trente, le Conseil Municipal s'est réuni au lieu habituel de ses séances sous la présidence de M. RATTE Daniel, Maire.

Étaient présents : BONNOT Jean-Louis, MORATIN Jean-Louis, SARRE Catherine, DALMASSO Nicolas, JOUSSEAU Maxime, BONNOT Bernard, BIDEAU Nicole, LAGAREIRO Chantal, VIOLOT Marie-Pierre, VIOLOT Benoît, VIOLOT Roger, KHALED Stéphane.

Excusée: BERNER Elodie.

Le procès-verbal de la dernière séance est lu et adopté.

Le Conseil Municipal a délibéré sur les points suivants :

#### Suivi des travaux Rue du Nièvre et Rue Bommey

La nouvelle rue, perpendiculaire à la Rue du Nièvre, dénommée Rue Bommey, est terminée. Quatre arbres ont été plantés. L'adresse postale du nouvel EHPAD Nicole Limoge est n°1 Rue Bommey.

La première tranche de la Rue du Nièvre est terminée pour aller de la Rue Neuve aux premières maisons en direction de la Rue de la Bretonnière. Il reste à aménager tous les trottoirs sur la partie restante.

#### Suivi des travaux de l'assainissement

Le tuyau d'assainissement, qui servira à remonter les effluents jusqu'à la nouvelle station, a bien été posé. Ces travaux ont été effectués par l'entreprise GUINOT de MONTCHANIN jusqu'au niveau du poste de refoulement de Merley. Un nouveau poste de refoulement sera installé au début de la Rue de Fontaine qui va récupérer les eaux usées de la Rue de la Bretonnière, de la Rue de Fontaine et du lotissement de Pomeret, pour les évacuer jusqu'à la nouvelle station d'épuration de type filtres plantés de roseaux au lieudit «Saugy». Ces travaux seront délégués à l'entreprise DBTP d'EPERVANS. Les essais se feront fin octobre, pour une mise en service en novembre 2017.

#### Emprunts pour financer tous ces travaux

Pour financer ces travaux d'assainissement, la Commune de CIEL aura recours à deux emprunts. Plusieurs banques ont été contactées et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal a décidé de retenir le même organisme prêteur, la Caisse d'Épargne de Bourgogne Franche-Comté pour l'attribution d' :

- Un prêt à long terme de 550 000 €, remboursable trimestriellement sur une durée de 25 ans, au taux fixe de 1,94%, avec des frais de dossier de 0,10%,
- Un crédit relais de 400 000 €, sur une durée de 2 ans, à taux fixe de 0,62%, avec des frais de dossier de 0,15%, en attente des subventions demandées à l'Agence de l'Eau et au Conseil Départemental.

Et pour financer les travaux d'accessibilité dans la Rue du Nièvre et la Rue Bommey, une subvention a été demandée à l'Etat dans le cadre du soutien à l'investissement. L'octroi de cette subvention n'étant pas acté et les travaux quasiment terminés, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de réaliser un emprunt. L'organisme prêteur retenu est le Crédit Agricole Mutuel Centre-Est pour une somme de 150 000 €, remboursable trimestriellement sur une durée de 180 mois, à taux fixe de 1,40%, avec des frais de dossier de 150 €.

Le Conseil Municipal donne tout pouvoir au Maire pour les démarches administratives concernant ces emprunts.

#### DM n°1 – Budget Assainissement (régul Budget)

Le poste «Dépenses imprévues» a été régularisé, afin de respecter la règle comptable de ne pas dépasser 7,5% du montant des dépenses réelles d'équipement.

#### DM n°1 – Budget Commune

Au Budget Commune, 200 € seront prélevés à l'article 020 - Dépenses imprévues de fonctionnement

et versés à l'article 21578-271 - Aménagement Rue du Nièvre pour financer le surcoût du nouveau poteau incendie.

### **Modification du régime indemnitaire pour les adjoints techniques**

Le nouveau régime indemnitaire, le R.I.F.S.E.E.P, a été voté le 20 décembre dernier. Or il n'est pas valable pour le grade des Adjoints Techniques territoriaux et des Agents de maîtrise car l'arrêté fixant les plafonds annuels de ces groupes de fonctions n'a pas encore été publié. Pour les agents concernés, l'ancien régime indemnitaire, l'I.A.T (Indemnité d'Administration et de Technicité) sera de nouveau appliqué. Le Conseil Municipal décide à l'unanimité, d'appliquer le même coefficient multiplicateur de 2,5 au montant de référence annuel fixé par arrêté ministériel et évalue le montant maximum de l'enveloppe annuelle à 4 600 € pour six agents. Le Maire sera chargé de procéder aux attributions individuelles en fin d'année.

### **Proposition de FREE Mobile pour l'installation d'une antenne au lieudit «Les Justices»**

M. le Maire a été sollicité par la Société FREE MOBILE, pour installer une antenne relais sur la Commune de CIEL. Après la visite de plusieurs sites possibles, le lieudit «Les Justices» a été retenu, sur la parcelle communale, cadastrée ZC11. Le socle sera de 25 m<sup>2</sup> pour une antenne de 40 m de haut, l'enclos sera de 99 m<sup>2</sup>. Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, accepte le contrat de bail proposé par FREE MOBILE, avec une redevance forfaitaire de 6 000 € annuelle, toutes charges incluses, pour une durée de 12 ans et autorise M. le Maire à le signer.

### **Démarrage des travaux ancienne propriété «Chanut» ; détermination des deux nouvelles voies**

Les travaux vont débuter le 19 juin prochain. L'OPAC de Saône et Loire va coordonner tous les travaux. Un traité de concession a été signé avec l'OPAC en 2015, pour une durée de six ans. La zone commerciale est à part et une réunion est prévue le 7 juin prochain, à 19h, à la Mairie, avec les commerçants de CIEL.

Dans l'aménagement du site, deux nouvelles rues vont être créées :

- Une rue qui reliera la Rue de la Bretonnière et le Rue de Fontaine, qui se dénommera «Rue de la Sucrerie»,
- Une rue qui desservira les logements locatifs et les terrains accessibles à la propriété depuis la Rue de Fontaine, qui se nommera «Rue du Parc».

### **Organisation des tours de garde des élections législatives**

Les prochaines élections législatives auront les 11 et 18 juin prochains. La tenue du bureau de vote a été organisée pour les deux tours.

### **Questions diverses**

La Commune de CIEL a reçu le 4<sup>ème</sup> prix du fleurissement 2016, pour les communes de 500 à 999 habitants, soit la somme de 346 €. L'inscription pour 2017 vient d'être faite.

Le bulletin municipal «INFOS CIEL» sera distribué fin juin.

L'ouverture de l'EHPAD Nicole Limoge a été retardée mais elle se fera dans les prochains jours.

Le Maire fait part aux conseillers des remerciements reçus de Christian PACCAUD, suite au décès de sa mère.

Le tirage au sort pour la vente de foin sur l'ancienne propriété «Chanut» se fera mercredi 24 mai, à 18h30, à la Mairie de CIEL, selon les mêmes conditions que l'an dernier. La coupe du foin devra avoir lieu avant le 10 juin prochain.

Cette année, la Fête de l'Agriculture, organisée par l'Association des Jeunes Agriculteurs du canton, aura lieu les 26 et 27 août prochains. Une réunion avec les services de la Préfecture est prévue le mercredi 21 juin 2017 à 9h30, à la Mairie de CIEL, pour mettre au point les consignes de sécurité.

L'ordre du jour étant épuisé, M. le Maire déclare la séance levée à 23H0.

A CIEL, le 24 mai 2017  
Le Maire,